RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

MARDI 10 FEVRIER 2015 : LE CESE A VOTE SON AVIS :
« LE DEFI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTRAMARINS »

La situation des jeunes ultramarins est explosive. Une proportion importante de ces jeunes est désemparée, sur le chemin de la déshérence. Décrochage scolaire, illettrisme, faible réussite scolaire et universitaire, augmentation du chômage, tassement de la croissance économique, accroissement des inégalités et de la pauvreté : les difficultés sont nombreuses.

Malgré une volonté affichée des gouvernements successifs de s'attaquer à la question de l'insertion des jeunes ultramarins, force est de constater que le taux de chômage demeure particulièrement élevé, touchant plus de 40 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sur la plupart des territoires. L***a prégnance de la crise dans les Outre-mer depuis plusieurs années, ponctuée régulièrement de fortes tensions sociales, fait qu'il y a aujourd'hui véritablement urgence à agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de nos jeunes.***

Dans son avis adopté à l'unanimité des 165 votants, intitulé «« Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins», et rapporté par le professeur Eustase Janky (Groupe de l'Outre-mer) au nom de la Délégation à l'Outre-mer présidée par Gérard Grignon, le CESE adopte une approche globale de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins en s'intéressant à leur parcours du plus jeune âge jusqu'à leurs conditions d'insertion sur le marché du travail et dans la société. Les propositions concrètes formulées dans cet avis vise moins la création de nouvelles structures que la nécessité de conforter les dispositifs existants, de renforcer l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales et de mieux coordonner les acteurs concernés.

Dans des contextes très spécifiques, **l'enjeu de l'insertion des jeunes ultramarins est aussi celui de leur contribution, pour les années à venir, aux équilibres sociaux-économiques de leur territoire.** Ces jeunes constituent d'abord et avant tout l'avenir et la richesse de la France. Les préconisations formulées dans l'avis ouvrent donc des perspectives face à cet enjeu. Elles s'organisent autour **de 5 axes de réflexion** :

Améliorer la connaissance sur la formation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

Le **manque d'informations qualitatives et quantitatives constaté par le CESE limite la mise en œuvre et l'efficacité de politiques publiques** dédiées à la jeunesse dans ces territoires. **L'amélioration de la connaissance de ces données pour les Outre-mer constitue donc la première des priorités** et un préalable à toutes les autres recommandations.

Le CESE invite les acteurs de la statistique publique à mieux **dénombrer le nombre de jeunes ultramarins en tenant compte des flux migratoires et à mieux évaluer leur parcours scolaire et professionnel afin de rendre plus adéquates les conditions de leur insertion** sur le marché du travail et dans la société.

Améliorer les politiques éducatives et le niveau de formation des jeunes ultramarins

Il s'agit de conforter l'offre scolaire et universitaire dans les Outre-Mer en favorisant la scolarisation des enfants, notamment dès deux ans ; en améliorant la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur ; en implantant davantage d'Universités des métiers de l'artisanat et en encourageant la formation aux professions de santé, etc. L'effort de formation des enseignants doit être poursuivi par une formation continue adaptée aux réalités locales et en particulier aux langues vernaculaires.

Evaluer, prévenir et mieux lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire dans les Outre-mer

Il s'agit là d'un axe fort de l'avis. Le CESE recommande une évaluation régulière et homogène de l'illettrisme et du décrochage scolaire dans les Outre-mer afin de conforter et d'adapter les actions de prévention. Il préconise d'implanter et de mieux coordonner dans tous les territoires ultramarins les dispositifs existants (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en difficulté scolaire ; réseau « Formation, qualification, emploi » (FoQuaLe), etc.).

Revaloriser la mobilité des jeunes ultramarins

Le CESE considère comme primordiale la mobilité des jeunes ultramarins pour répondre à leurs besoins de formation et d'insertion sur le marché du travail. Il préconise de dynamiser les dispositifs de passeport-mobilité mis en œuvre par l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) en particulier en instaurant un accompagnement des étudiants ultramarins bénéficiaires du passeport-mobilité-études. Le CESE préconise également une participation accrue des étudiants ultramarins au programme « ERASMUS + ». En outre, il propose d'innover en expérimentant dans un territoire ultramarin volontaire un **dispositif selon le modèle « Erasmus + »** dans l'espace régional des territoires ultramarins financé par des fonds européens et de l'évaluer avant une éventuelle généralisation.

Améliorer l'insertion et l'accès à l'emploi dans les Outre-mer

Pour améliorer l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes ultramarins, le CESE préconise de former pour mieux répondre aux besoins de leurs territoires, de soutenir l'action du Service militaire adapté (SMA) qui a montré toute son efficacité ; de favoriser l'accès à l'alternance et au premier emploi notamment dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage ; de recourir davantage aux emplois aidés et de favoriser l'insertion des jeunes à travers l'engagement associatif en reconnaissant et validant leurs acquis non formels. Le CESE recommande enfin la promotion de certaines filières d'emploi dans le cadre d'un nouveau modèle de développement de chacune des collectivités ultramarines.

« Le diagnostic est désormais établi. Il est donc impératif et urgent d'agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes, qui constituent d'abord et avant tout l'avenir et la richesse de la France », conclut le rapporteur de l'avis.

Contacts presse :
Victor BOURY 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 victor.boury@clai2.com
Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com